

**ASSEMBLÉE NATIONALE**13 octobre 2023

---

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° II-AC89

présenté par

M. Peu, Mme Bourouaha et M. Maillet

-----

**ARTICLE 53****Mission « Enseignement scolaire »**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les cosignataires font part de leur forte interrogation sur la création des pôles d'appui à la scolarité, sorte de super PIALS qui ont déjà fait preuve de leur échec. Ce système a vocation à supplanter les MDPH en matière de notification d'heures d'accompagnement auquel un élève en situation de handicap aurait droit. Le risque d'adapter les besoins aux ressources est réel et une nouvelle fois, les besoins spécifiques à chacun ne seraient pas pris en compte au profit d'une logique purement comptable.